

# Les mots abreges – le monde de travail

---

**L'ANPE** – l'Agence Nationale Pour l'Emploi. (notre Úřad práce ČR)

A pour mission principale de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi, d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches et d'aider les employeurs à recruter.

**CDD** – un Contrat à Durée Déterminée (pracovní poměr na dobu určitou), conclu pour une durée déterminée dans le temps ou pour la durée d'un travail déterminé. ; chez nous, pour 3 ans au maximum, prolonger 2 fois ; en Fr : La durée du CDD est limitée à 24 mois. 2 fois prolongation; est obligatoirement écrit (contrairement au CDI qui, lui, peut être oral)

**CDI** – un Contrat à Durée Indéterminée (pracovní poměr na dobu neurčitou) - la plus utilisée de nos jours par les employeurs, les deux parties peut le rompre n'importe quand

**CTT** – un Contrat de Travail Temporaire; forme du CDD, le temps doit être aussi précis, durée maximale 36 ans (il y a des conditions spécifiques pour cette durée)

(dohoda o provedení práce (DPP)/ dohoda o pracovní činnosti (DPČ))

- difference entre DPP et DPČ: DPP 20 h. par semaine au max. (52 semaines \* 20h = 1040h par an) x DPČ 300 heures par l'année au max.

**CA** – Contrat d'Avenir – pour aider aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (bénéficiaires du RSA, ASS, et d'autres); chez nous (smlouva o smlouvě budoucí) – pas d'objectif de l'aide, simplement une formulation d'un engagement futur

**TPT** – Travail à Plein Temps (práce na plný úvazek), 35 heures par semaine.

Sauf dérogations conventionnelles ou collectives, la durée légale du travail pour un temps complet est fixée à :

- **35 heures** par semaine
- **151,67 heures** par mois
- **1 607 heures** par an

Cependant, des dispositions conventionnelles ou collectives peuvent prévoir une durée de travail hebdomadaire supérieure ou inférieure à 35 heures.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale (ou conventionnelle) sont considérées comme des heures supplémentaires.

Des durées maximales (quotidienne et hebdomadaire) de travail sont également imposées: La durée de travail effectif ne doit pas dépasser la durée maximale de **10 heures** par jour, et 48 heures par semaine.

**TTP** – Travail à Temps Partiel (TNC –Temps Non Complet) (práce na poloviční úvazek)

Pour être salarié à temps partiel, il faut travailler moins de 35 heures à la semaine ou moins de 151,66 heures par mois ou moins de 1 607 heures à l'année.

Il y a plusieurs moyens d'accéder au temps partiel :

- dispositif d'une convention ou d'un accord collectif ;
- proposition de l'employeur ;
- demande personnelle(s) de salarié(s).

**R** – Revenu (příjem/ důchod)

**IR** – Impôt sur le Revenu (daň z příjmů)

**SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance**

(**SMIG** – Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (minimální mzda))

**- 1.500 euros brut**

C'est le salaire minimum d'un salarié employé à temps complet (35H)

Salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les DÉPARTEMENTS (DOM et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.)

Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) créé en 1950.

**INRS** – l'Institut National de Recherche et de Sécurité (chez nous BOZP – Bezpečnost a Ochrana Zdraví Při Práci): donne des informations portant sur l'ensemble des thèmes concernant la santé et la sécurité du travail; l'objectif = prévention des accidents du travail et des maladies

**AT** – Accident du Travail (pracovní úraz) – survenu par le fait ou à l'occasion du travail; doit être distingué d'une maladie professionnelle (distinguer cela pour raison du remboursement *proplácení* de l'indemnité *náhrada škody*),

**MP** – Maladie Professionnelle (nemoc z povolání), exposition d'employé à un risque dans sa profession, c'est à long terme à la différence d'AT

**AAH** – l'Allocation aux Adultes Handicapés (příspěvky pro hendikepované jedince)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. (CDAPH)

**ASS** – Allocation de Solidarité Spécifique

Attribuée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage sous conditions d'activité antérieure et de ressources. Elle peut être maintenue en cas de reprise d'activité. (Intouchable ;))

**RSA** – Revenu de Solidarité Active

Versée aux personnes ayant de faibles ressources pour vivre, y compris lorsqu'elles disposent de revenus d'activité.

**ALS** – Allocation Logement Sociale (příspěvky na bydlení)

**ASF** – Allocation de Soutien Familial (příspěvky na děti)

A la personne qui élève seule son enfant privé de l'aide de l'un de ses parents, sous conditions pour l'obtenir vous devez :

- vivre seul(e),
- résider en France,
- avoir au moins 1 enfant à charge :
  - pour lequel l'autre parent ne participe plus à l'entretien **depuis au moins 1 mois**,
  - ou pour lequel l'autre parent vous verse une pension alimentaire inférieure

**CMU** – Couverture Maladie Universelle (pojištění)

Une protection complémentaire santé gratuite, accordé pour un an.

**RNCP** – Répertoire National des Certifications Professionnelles: son but = mettre à disposition des personnes et des entreprises une information actualisée sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle; je n'ai pas trouvé un équivalent tchèque

**CAP** – Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (výuční list) – reconnaît une qualification propre à l'exercice d'un métier ; les lycées professionnels qui préparent aux métiers de l'industrie et des services – 2 ans; (boulangerie, constructeur de route, coiffure, opérateur projectionniste de cinéma etc.)

**BEP** – Brevet d'enseignement professionnel – les lycées professionnels qui préparent aux métiers de l'industrie et des services – 2 ans, similaire à CAP mais plus général – donne une qualification professionnelle d'ouvrier ou d'employé qualifié

**BAC** – Le Baccalauréat (maturita); en Fr – **bac: général** (selon les séries d'épreuves : **Lettres, Economique et Social, Scientifique**), plutôt continuation aux études supérieures ; **technologique (Bac Techno)** > d'avantage de types selon les branches, plutôt continuation aux études supérieures techniques ; **professionnel (le Bac Pro)** – durée 3 ans ou 2 ans après le CAP ou BEP, bcp des branches, plutôt entrée dans le marché du travail

**DUT** – Le diplôme universitaire de technologie – 2 ans, après le bac, nombreuses disciplines, permet à ses titulaires de s'insérer rapidement sur le marché du travail, mais également de poursuivre leurs études

**BTS** – Brevet de Technicien Supérieur, 2 ans (exceptions 1 an ou 3), (même niveau que le DUT – „le bac+2“), moins général que DUT (en fait, peu de différences entre les deux diplômes), pas réalisé par les universités

**Licence en Fr** : aussi 3 ans, et gagner les 180 crédits ECTS (European Credits Transfer System; créé en 1989 pour raison de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, ERASMUS etc.)

**Master en Fr** : aussi 2 ans, 120 crédits ECTS

### Ξ - entreprise

TPE – Très Petites Entreprises = microentreprises

PME – Petites et Moyennes Entreprises (malé a střední firmy)

ETI – Entreprises de Taille Intermédiaire

GE – Grandes Entreprises

(další zkratky)

CGT – la Confédération Générale du Travail

CES – la Confédération Européenne des syndicats

CSI – la Confédération Syndicale Internationale

ESAT - Établissement et service d'aide par le travail

ONEM – Office National de l'Emploi

DEI - Demandeurs d'Emploi Inoccupés

DEI - Demandeurs d'Emploi Indemnisés

CPE - Conventions de Premier Emploi (smluva o první práci)

CNT - Conseil National du Travail

CMT - Conseil du Marché à Terme

CE - Conseil d'Entreprise

TI - Taux d'Intérêt

B&S - Biens et Services (statky a služby)

dpmt - département

trvl - travail